

Reponse du Roi à l'Adresse précédente.

M Y L O R D S ,

Je reçois avec une vraie satisfaction cette Adresse loyale & affectueuse. Je vous en remercie, aussi bien que de vos félicitations au sujet de la naissance du Prince mon Fils, & de la considération que vous me marquez à cette occasion pour la Reine.

Les secours pressés & prompts que m'a donnés mon Parlement pendant la guerre, ont été constamment accompagnés des plus heureux succès; & je compte bien que la ratification des Articles Préliminaires va être suivie incessamment d'un Traité définitif à des conditions honorables.

Tous mes vœux sont & seront à jamais de procurer à mes fidèles Sujets un bonheur, une prospérité & une tranquillité inaltérables.

L'Adresse de la Chambre des Communes étant en substance la même que celles des Pairs, on peut s'abstenir de la rapporter.

Ce fut le 26. Novembre qu'un Courier du Duc de Bedford apporta à la Cour les ratifications des Rois Très-Christien & Catholique aux préliminaires de la Paix, échangées le 22. du même mois avec celles du Roi. A la réception de cette nouvelle le Conseil dressa la proclamation pour la suspension d'armes, qui fut publiée le jour suivant, & qui porte en substance

„ que les Navires marchands & les effets qui
 „ seront pris dans la Manche & dans les mers
 „ du Nord, après l'espace de douze jours, à
 „ compter de celui de la ratification des Préli-
 „ minaires, seront restitués : Pareille restitu-
 „ tion pour ceux enlevés après six semaines au-
 „ delà de la Manche, des mers Britanniques &
 „ des mers du Nord jusques aux Isles Canaries
 „ inclusive-